

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 3 DÉCEMBRE 2007

Lundi le 3 décembre 2007
À compter de 21 h 35
Salle des délibérations du Conseil municipal
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du Conseil municipal présents sont :

Sylvie Surprenant Mairesse

CONSEILLERS(ÈRES)

Louis Lauzon

Marie-Noëlle Closson Duquette

Denise Perreault Théberge

Anne Lauzon

Luc Vézina

Vincent Arseneau

Marie-Andrée Petelle

Patrick Morin

DISTRICTS

Blanchard

Chapleau

De Sève

Ducharme

Lonergan

Marie-Thérèse

Morris

Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance ajournement du conseil :

Marie Josée Tétreault

Chantal Gauvreau

Robert Asselin

Ass.-greffier

Directrice générale

Directeur général-adjoint aux opérations

Madame la Mairesse invite les citoyens présents, les fonctionnaires municipaux et les membres du Conseil municipal à une récitation personnelle de la prière, conformément au règlement 854 N.S. concernant la régie interne des séances du Conseil municipal.

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.



Adoption de
l'ordre du jour

1.- OUVERTURE

RÉSOLUTION 2007-714

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- **QUE** la suite de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 décembre 2007 tel que rédigé sur les copies remises aux membres du Conseil soit et est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

4.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

5.- FINANCES



6.- RESSOURCES HUMAINES

7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

9.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

10.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.- GESTION DU TERRITOIRE

12.- AFFAIRES NOUVELLES

13.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Michel Milette : - Quand aurons-nous une rue sécuritaire?
- Quand nous sentirons-nous en sécurité dans la ville de Sainte-Thérèse?
- M. Pierre Gingras, président Syndicat des pompiers : - Connaissez-vous les réalités de la vie d'un pompier à temps partie à Sainte-Thérèse?
- À quel moment pourrions-nous avoir une rencontre avec le conseil municipal?
- M. Pedro Cordoso : - Conteste la non-conformité de sa soumission (contrat 2007-74)
- M. Michel Milette : - Quand allez-vous augmenter le salaire des pompiers?
- Quand y aura-t-il de l'asphalte dans le secteur de la rue De Manteht?
- M. Louis Gagnon, pompier : Est-ce possible de rencontrer le conseil municipal ce soir en présence des journalistes?
- M. Michel Milette : - Est-ce que la sécurité publique est importante pour vous?
- À quel endroit voulez-vous qu'on stationne nos autos?



Levée de la
séance

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2007-715

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- **QUE** la présente séance soit et est levée à 21h48.

Adoptée à l'unanimité.

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

Mme Marie Josée Tétreault
Ass.-greffier de la Ville

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

Ce 3 décembre 2007.

Je, soussigné, Jean-Pierre Gendron, trésorier, certifie par la présente que la Ville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2007-714 à 2007-715, lesquelles ont été adoptées à une assemblée du Conseil municipal tenue le 3 décembre 2007.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Trésorier

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER